



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/58
27 février 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-septième réunion
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

PROGRAMME DE PAYS : GUINEE EQUATORIALE

Le présent document comprend :

- La fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- La lettre de présentation du gouvernement de Guinée équatoriale
- La feuille de présentation du programme de pays et le résumé analytique

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS DE GUINÉE ÉQUATORIALE

Unité nationale de l'Ozone, Ministère de l'Environnement

Statut de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne (1985)		17 août 1988	17 nov. 1998
Protocole de Montréal (1987)		6 sep. 2006	6 déc. 2006
Amendement de Londres (1990)		11 juil. 2007	11 oct. 2007
Amendement de Copenhague (1992)		11 juil. 2007	11 oct. 2007
Amendement de Montréal (1997)		11 juil. 2007	11 oct. 2007
Amendement de Beijing (1999)		11 juil. 2007	11 oct. 2007

Production de substances réglementées : Aucune production de substances réglementées

Consommation de substances réglementées (2007) : 6 tonnes métriques
(autres que les HCFC) 4,6 tonnes pondérées (PAO)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL Halon1211	Halon1301	TOTAL	CTC	MCF	BM
SAO						6					
PAO		4,5			0,1	4,6	1				

Répartition des PAO par substance : CFC 82% Halon 18%

Répartition des PAO par secteur : Aérosols Mousses Halons Réfrigération Solvants BM
 Consommation (tonnes PAO) : 1 4.6
 Pourcentage du total : 18% 82%

PROTOCOLE DE MONTREAL (tonnes PAO)	CFC	Halons	CTC	BM
Consommation de référence	31,50	28,30	1,5	0,0
Niveau de consommation autorisé en 2007	4,72	14,15	0,22	0,0

Source : Programme de pays (2009)

Programme de pays

Durée du programme : 1 année (2009-2010)

Élimination de SAO visée : Élimination totale fin 2010

Secteur prioritaire d'élimination: Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

Coût des activités dans le pays 180 000 \$US

Stratégie :

Le gouvernement de Guinée équatoriale s'est engagé à assurer la conformité aux dispositions du Protocole et la stratégie permettra par ailleurs de refléter les objectifs du gouvernement de réduire au minimum la consommation de SAO de Guinée équatoriale tout en réduisant les coûts revenant aux industries et aux consommateurs du pays. Cette stratégie est en accord avec les projets proposés pour le financement du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) par le Fonds multilatéral présenté à cette réunion, et en accord avec l'objectif du Fonds de fournir des incitatifs pour l'élimination des SAO en 2010.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT DU FONDS

DESCRIPTION

Selon une étude récente menée pour la préparation du programme de pays et du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de Guinée équatoriale, la consommation totale des CFC était estimée pour 2007 à 4,6 tonnes PAO, servant à l'entretien des appareils de réfrigération. Le pays a également fait part en 2007 d'une consommation de halons de 1 tonne. La valeur de référence pour les CFC est de 31,5 tonnes PAO et pour les halons de 28,3 tonnes PAO.

La Guinée équatoriale est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), une organisation œuvrant à la promotion de la coopération économique régionale en Afrique centrale. La CEMAC constitue une plateforme importante pour la coordination des règlements relatifs aux SAO parmi ses États membres. Le gouvernement de Guinée équatoriale a accepté des règlements harmonisés au niveau de la sous-région, adoptées en 2006 par la CEMAC. Le gouvernement de Guinée équatoriale propose la mise en application effective des règlements harmonisés de la CEMAC ainsi que son propre système d'autorisation national au moyen de la mise en œuvre de son PGEF présenté à la 57^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/34).

Le gouvernement de Guinée équatoriale a mis en place un Comité national sur les SAO sous l'égide du Ministère de l'Environnement. Le Comité fait office d'organe consultatif pour le ministère pour toutes les questions se rapportant aux SAO et est également chargé de donner des avis sur les besoins en matière de politique, de législation, de programmes d'action, de recherche, de renforcement des institutions et de campagnes de sensibilisation. Il a également créé l'Unité nationale de l'ozone au sein du même ministère qui joue le rôle de Secrétariat du Comité national et se charge également des affaires courantes se rapportant à la surveillance des diverses activités d'élimination des SAO dans le pays.

Le programme de pays, préparé avec l'aide du PNUE, expose les objectifs et les composants du PGEF, comprenant la formation des officiers des douanes et des techniciens frigoristes chargés de l'entretien, mettant en place un programme d'assistance technique, fournissant les outils et l'équipement nécessaires aux ateliers d'entretien des systèmes de réfrigération en vue de la récupération et du recyclage des frigorigènes et de la conversion des systèmes de réfrigération afin d'utiliser des frigorigènes sans CFC.

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT

Dans le contexte du PGEF pour la Guinée équatoriale, le Secrétariat du Fonds a posé quelques questions au PNUE, en rapport notamment à l'absence de système national d'autorisation dans le pays. Le PNUE a rappelé que la Guinée équatoriale étant membre de la CEMAC, les règlements sous-régionaux peuvent sursoir au manque de politique nationale et servir de base à la question des autorisations pour les importateurs des SAO. Le PNUE rapporte également qu'il continue à aider le gouvernement à mettre en place son propre système national d'autorisation.

Conjointement au programme de pays/PGEF, le gouvernement de Guinée équatoriale a également soumis à la 57^e réunion du Comité exécutif une demande pour la première phase officielle du projet de renforcement des institutions dans le pays, pour soutenir le fonctionnement de l'Unité de l'ozone. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/19.

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation du programme de pays de la Guinée équatoriale, notant que l'approbation du programme de pays ne signifie pas l'approbation des projets définis dans le cadre de ce programme ni de leur niveau de financement.

Le Secrétariat du Fonds recommande qu'il soit demandé au gouvernement de Guinée équatoriale de présenter chaque année au Comité exécutif des informations sur l'avancement du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para. 135) en utilisant le format approuvé de présentation en ligne. Le rapport initial couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre doit être soumis au Secrétariat du Fonds le 1^{er} mai 2009 au plus tard.



REPUBLICA DE GUINEA ECUATORIAL
MINISTERIO DE PESCA Y MEDIO AMBIENTE
Dirección General de Medio Ambiente

N°.....
Ref.....
Secc.....

Malabo, 24 feb. 2009

Le Directeur General de l'Environnement

Objetivo : Letre de transmision
du Programme du pays de la Guinée
Equatoriale pour consideration par la
Comité Executif du Fonds Multilateral
lors de sa cinquantieme reunion.

A

Ms Maria Nolan
Chief Officer
Multilateral Fund for the Implementation of the
Montréal Protocol
1800 McGill College Ave
27th Floor, Montreal Trust Building
Montréal Quebec H3A 3J6

CANADA

Madame,

J'ai l'honneur par la présente lettre de soumettre à votre appréciation ainsi qu'à celle du Comité Executif du Fonds Multilateral aux fins d'application du Protocole de Montréal le programme de pays le plan d'élimination final de la majeure partie des substances appauvrissent la couche d'ozone .

En effect la Guinée Equatoriale, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement a élaboré un plan d'élimination final conformément aux différents décisions y relatives. Les substances incrimées concernent essentiellement l'annexe A/groupe I ; II ; (CFCs) ; celles de l'annexe C/groupe I (HCFC) étant exclus.

Ce plan d'élimination final reflète la vision de notre pays à travers les différents experts locaux appuyés par les experts internationaux qui on eu à élaborer le present document et qui couvre la période 2009 – 2010, conscient du fait que les fonds sont limités notre pays s'engage à ne pas demander des fonds supplémentaires pour l'élimination des même produits (CFCs).

Par la même occasion notre pays tient à remercier, le fond multilateral, le comité excutif, le agences d'exécution pour leurs efforts continus dans l'appui de la Guinée Equatoriale à respecter ses engagements vis - à - vis de la Convention de Vienne et du Protocol de Montreal.

Pour votre correspondance relative à l'exécution du présent Programme, je vous saurai gré de vous adresser au Coordonateur du Programme du pays ozone - Ministère de l'environnement - Bureau ozone de la Guinée Equatoriale Tel : 00240 250200 ; E mail : demetrioiviti@yahoo.es avec copie à la Direction Generale de l'environnement dont releve le bureau ozone.

E mail : franciscoengoengona@yahoo.fr

Veillez agréer Madame, l'expression de mes sentiments distingués

Copie :

- UNEP
- Bureau National Ozone Guinée Equatoriale ✕

 **Le Directeur Generale**


FEUILLE DE PRESENTATION DE PROGRAMME DE PAYS

PAYS : GUINEE EQUATORIALE
AGENCE PRINCIPALE NATIONALE : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
PERIODE COUVERTE PAR LE PROGRAMME DE PAYS : 2009 - 2010
AGENCE PRINCIPALE D'EXECUTION : PNUE

1. CALENDRIER D'ELIMINATION

SUBSTANCE	CONSOMMATION ACTUELLE (TONNES PAO) 2006	ANNEE D'ELIMINATION PREVUE
CFC-11	0	2010
CFC-12	4,6	2010
CFC-113	0	2010
CFC-115	0	2010
CTC	0	2010
METHYLE CHLOROFORME ¹⁾	0	2015
HALONS	1	2008
BROMURE DE METHYLE	0	2015
TOTAL	5,6	

2. PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT

ANNEE	DESCRIPTION DE L'ACTION	EFFET VISE	COUT ESTIME (\$US)
TOUS SECTEURS			
2007-2008	Mise en place du Bureau de l'ozone (Unité)	Assurer un contrôle et une coordination	40 000
2008	Mise en place du Comité national sur les SAO		
2009-2010	Campagne publique de sensibilisation	Faire naître une prise de conscience	
2009-2010	Renforcement du cadre institutionnel	Assurer un contrôle et une coordination	60 000
2009-2010	Mise en place d'un système de contrôle pour les importations et utilisations de SAO et introduction d'un système d'autorisation d'importations	Assurer la conformité au Protocole	
2008-2010	Promulgation de règlements et mise en place de mesures incitatives et de sanctions	Assurer la conformité au Plan d'action	

SECTEUR DE LA REFRIGERATION			
2009-2010	Formation et certification d'ingénieurs et de techniciens frigoristes	Assurer de meilleures pratiques d'entretien et de maintenance	180 000
2009-2010	Amélioration de l'entretien et de la maintenance des équipements frigorifiques	Réduire la consommation de CFC pendant les activités d'entretien	
2009-2010	Introduction d'un programme d'inspection pour les équipements frigorifiques importés	Réduire la consommation de CFC	
2009-2010	Introduction de la conversion des systèmes industriels de réfrigération	Assurer l'adoption de technique de conversion appropriée	
2009-2010	Mise en place de centres d'excellence pour la réfrigération nationale	Renforcement de la capacité nationale pour la formation continue des techniciens de la réfrigération.	

3. RESUME DES PROJETS PROPOSES

ANNEE	Description et type de projet	Coût du projet \$US	Agence d'exécution	Tonnes PAO à éliminer
2008-2009	PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS : Mise en place d'un mécanisme de surveillance et de coordination pour la mise en œuvre de programme d'élimination des SAO	60 000	PNUE	Pas d'élimination directe
2009-2010	Formation des formateurs & amélioration de l'entretien et de la maintenance au sein du secteur de la réfrigération et programmes de reconversion et R&R (récupération et recyclage)	90 000	PNUE	4,6
	Programme de formation du personnel des douanes et mise en application des règlements concernant les SAO	50 000	PNUE	Pas d'élimination directe
	Surveillance des activités dans le cadre du PGEF	40 000	PNUE	

RESUME ANALYTIQUE

1. Contexte

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est un accord international qui vise à la réduction et finalement à la suppression de la production et de l'utilisation des

chlorofluorocarbones et des halons qui endommagent la couche d'ozone. Le Protocole est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989, et en janvier 2009, on compte 194 pays l'ayant ratifié.

Depuis ses débuts, le Protocole a fait l'objet de quatre amendements ayant pour objectif d'accélérer l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO). Ces amendements comprennent l'Amendement de Londres de 1990, l'Amendement de Copenhague de 1992, l'Amendement de Montréal de 1997 et l'Amendement de Beijing de 2000.

La Guinée équatoriale est devenue partie à la Convention de Vienne en novembre 2005 et au Protocole de Montréal en décembre 2006. En juillet 2007, elle a ratifié les Amendements de Londres, de Copenhague, de Montréal et de Beijing. Pour l'année 2007, sa consommation de SAO est de 4,6 tonnes PAO et de 1 tonne PAO pour les halons. La consommation de référence du pays pour les CFC communiquée au Secrétariat de l'ozone était estimée à 31,5 tonnes PAO et celle des halons à 28,3. Ces valeurs de base classe la Guinée équatoriale dans la catégorie des pays visés au paragraphe 1 de l'Article 5, ce qui l'autorise à prétendre à l'aide technique et financière du Fonds Multilatéral.

Utilisation des SAO en Guinée équatoriale

Aucune SAO n'est produite en Guinée équatoriale. Ces substances sont toutes importées par un nombre restreint de distributeurs locaux et directement par les entreprises utilisant les SAO. Les importations totales de CFC en 2007 ont été estimées à environ 4,6 tonnes métriques (MT), dont presque 90 % de CFC-12. On n'enregistre aucune importation de tétrachlorure de carbone (CTC) et de méthyle chloroforme (MCF), autres CFC. La consommation de HCFC-22 et de halons 1301 était respectivement de 6,6 tonnes métriques et 0,1 tonne métrique.

Presque l'intégralité de la consommation de SAO réglementées sert à l'entretien des équipements de réfrigération existants, en majorité des équipements d'occasion, et pour une part restreinte à l'installation d'équipements neufs. L'utilisation des halons est limitée aux équipements publics (aéroports et équipements militaires). Au début de 2008, le gouvernement s'est engagé à interdire les importations de halons.

Aucune fabrication d'appareils domestiques de réfrigération et d'autres équipements dépendants des SAO ne trouve place en Guinée équatoriale.

Méthodologie de la préparation du programme de pays

La préparation du programme de pays a comporté une mission en Guinée équatoriale en février 2008, afin de conseiller une équipe nationale d'experts chargés de rassembler des données pertinentes, de discuter des cadres institutionnels et politiques avec les patrons d'industrie et les responsables gouvernementaux et également d'identifier les activités de projet pouvant faire l'objet d'une aide de la part du Fonds multilatéral. Une estimation des coûts a alors été réalisée pour les différentes activités et projets.

Hypothèses critiques

Afin d'estimer le total des surcoûts de l'élimination des SAO en Guinée équatoriale, les experts sont partis du fait que la plupart des utilisations de SAO, en particulier l'utilisation des CFC, sont destinées au secteur de l'entretien. Les activités de ce secteur ont été alors identifiées et leurs coûts évalués sur la base des informations et des lignes directrices concernant des pays identiques ayant seulement des besoins en SAO pour l'entretien. Des documents techniques du PNUE tels qu'Options techniques Réfrigération, Conditionnement d'air et pompes à chaleur ainsi que les rapports du Comité d'options techniques ont également servi de référence pour identifier les équipements et leurs coûts.

Les surcoûts estimés pour la Guinée équatoriale comprennent trois éléments :

- les coûts de l'utilisateur, c'est-à-dire les frais engagés pour les produits utilisant des SAO, notamment les surcoûts d'investissement et les coûts d'exécution, les coûts de nouvelle formation du personnel en rapport avec l'adaptation à des technologies sans SAO et du matériel de conversion ainsi que les coûts de l'aide et de l'assistance techniques.
- Les coûts du consommateur, c'est-à-dire les surcoûts découlant du remplacement obligatoire des réfrigérateurs domestiques et les frais supplémentaires liés à l'achat réfrigérateurs sans CFC.
- Les coûts gouvernementaux pour le renforcement des institutions afin d'assurer une mise en œuvre efficace du Protocole.

L'analyse présentée dans ce rapport part de l'hypothèse que, tandis que les SAO continuent à être en quantités suffisantes pour suffire à la demande jusqu'en 2010 aux prix courants, le pays doit assurer que la consommation sera réduite à zéro d'ici la fin 2009.

2. Scénario d'élimination

Comme la Guinée équatoriale n'a plus qu'une année pour respecter les objectifs d'élimination de CFC pour 2010, la stratégie adoptée consiste à renforcer la capacité du pays afin d'accélérer la conversion des équipements existants à base de SAO et d'empêcher les importations d'équipements supplémentaires requérant l'utilisation de SAO.

Stratégie d'élimination recommandée

La stratégie adoptée pour la Guinée équatoriale consistera à réduire, jusqu'au niveau zéro début 2010, la consommation de CFC et de halons et de garantir la mise en application de l'interdiction des importations de halons en 2009.

Cette stratégie assurera la conformité aux dispositions du Protocole et permettra également de refléter les objectifs du gouvernement de réduire la consommation des SAO de la Guinée équatoriale tout en réduisant les coûts se rapportant aux industries et aux consommateurs nationaux. Ceci est également en conformité avec les projets de financement proposés à la présente réunion par le Fonds multilatéral, et en accord avec l'objectif du Fonds de fournir des incitatifs pour aboutir finalement à l'élimination des SAO en 2010.

Plan d'action

Le Plan d'action a pour objectif d'éliminer la consommation de SAO en Guinée équatoriale en conformité avec le Protocole de Montréal et conformément à la stratégie d'élimination des SAO recommandée.

Le Plan d'action couvre une période de 2 ans, allant de 2009 à fin 2010. Ce Plan comprend l'introduction d'initiatives gouvernementales destinées à régler et surveiller de manière efficace l'utilisation des SAO ainsi qu'une série de projets proposés dans les secteurs des utilisateurs finaux de SAO, dont certains sont considérés comme conditions préalables à la mise en œuvre du calendrier d'élimination.

Actions du gouvernement :

Deux des actions de base comprises dans le Plan sont déjà démarrées depuis juin 2007.

Le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'action a été créé grâce à la mise en place du Comité national de l'ozone, comprenant des représentants des institutions gouvernementales clés ainsi que des représentants de différentes associations d'utilisateurs. Le Comité est chargé de conseiller le Ministère de l'Environnement sur toutes les questions liées aux SAO.

De plus, l'Unité nationale de l'Ozone a été créée dans le cadre du Ministère de l'environnement. Ce bureau fait office de secrétariat pour le Comité et devrait assumer une fonction de coordination et de contrôle de toutes les activités se rapportant à l'élimination des SAO.

La Guinée équatoriale a également approuvé les règlements harmonisés de la CEMAC sur les SAO, adoptés en 2006. Ces règlements forment la base de la mise en application dans le pays des contrôles des importations et exportations de SAO. Le gouvernement a approuvé pleinement l'utilisation de ces règlements subrégionaux en tant que système de contrôle de leur utilisation de SAO. Un des volets du système est l'enregistrement des importateurs via le département des douanes qui, à son tour, fournira des copies de toutes les déclarations d'importations concernant les SAO au Bureau de l'ozone sur la base de la délivrance des certificats d'autorisation d'importation. Ceci permettra au Bureau de contrôler toutes importations passant par les ports et points d'entrée.

Propositions de projet :

Quatre (4) projets, appartenant aux deux principaux secteurs – le renforcement des institutions et la réfrigération - sont proposés au financement du Fonds multilatéral. Les projets pour le secteur de la réfrigération font partie du PGEF présenté à cette réunion aux fins de financement.

Les projets sont les suivants :

- A) **Projet 1 :** Renforcement des institutions pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone
- B) **Projet 2 :** Projets du secteur de la réfrigération

Les trois sous-projets ayant pour objectif l'élimination de l'utilisation de SAO dans le secteur de la réfrigération comprennent :

- Formation des formateurs au code des bonnes pratiques de la réfrigération, mise en place d'un centre de démonstration national de la réfrigération et fourniture d'un set d'outils de base pour les techniciens frigoristes chargés de l'entretien.
- Programme de formation du personnel des douanes.
- Contrôle de toutes les activités dans le cadre du PGF.

Budget et financement des activités 2009- 2010

Le Tableau 3 ci-dessus présente une ventilation des coûts du Plan d'action par volet et par année de mise en œuvre. Il est proposé que tous les coûts soient des surcoûts de projet à financer par le Fonds multilatéral.

